



SEANCE DU 13 MAI 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 0

Procurations : 6

Votants : 27

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 13 du mois de mai, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 07 mai 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Carine QUINOT.

Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Eric LECERF, Lionel CAMBLANNE, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :

07 mai 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Madame Valérie CASTAING-TONNEAU

Madame Sylvie CAILLAUX a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Madame Maud RIBERA

Monsieur André de POUMAYRAC de MASREDON a donné procuration à Monsieur Marc JOLLY

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Maud RIBERA

Objet : Service Jeunesse – Soutien financier pour le voyage pédagogique des élèves Seignossais de 4ème du collège Jean Rostand à Cambridge

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants ;

CONSIDERANT que 20 élèves de la commune de Seignosse participeront à un voyage pédagogique et linguistique en Angleterre, organisé par le collège Jean Rostand de Capbreton, qui implique un total de 55 élèves ;

CONSIDERANT que les élèves de Seignosse représentent plus d'un tiers des participants à ce voyage ;

CONSIDERANT l'augmentation significative de 30% des coûts de transport qui affecte la réalisation complète du projet malgré les efforts de financement autonomes tels que la vente de gâteaux, le loto et une trousse à projets ;



COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération 09 – CM du 13 mai 2024 / P 2 sur 2

CONSIDERANT l'importance de soutenir les initiatives éducatives enrichissantes pour la jeunesse de notre commune ;

CONSIDERANT que la commune de Capbreton apporte déjà un soutien similaire aux élèves de son territoire participant au même voyage ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'accorder à l'association du Foyer socio-éducatif du collège Capbreton une subvention de 1000 €.

Article final : de charger Monsieur le Maire, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**

Transmise au contrôle de légalité le : 15/05/2024

Publiée le : 16/05/2024